



Fausse déclaration pour prescription acquisitive

Par **benoit**, le **09/02/2012** à **19:04**

Bonjour,

une dame me contacte au tél pour me demander si je connais une parcelle zc161 dans le village où je réside, et m'informe que depuis quelques mois elle n'est plus propriétaire de cette parcelle car un voisin ayant des parcelles proches de la sienne a fait établir par notaire un acte de notoriété acquisitive, avec trois témoins qui ont attesté que depuis plus de trente ans, ce voisin a possédé en qualité de propriétaire cette parcelle.

Je connais bien ce voisin et cette parcelle, en effet cela fait bien trente ans qu'il a acheté sa maison secondaire et du terrain avec, mais il n'a entretenu la dite parcelle seulement depuis à peine dix ans, avant c'était un agriculteur qui faisait cette parcelle avec trois autres à côté.

Cette dame a découvert ce problème suite au décès de son époux, elle n'avait pas connaissance de posséder encore du terrain à proximité du village mais souhaiterait faire établir ses droits suite à mes informations.

De plus le service des hypothèques lui affirme qu'elle n'est pas propriétaire de la parcelle zc161, qu'il n'ont aucun propriétaire connu pour cette parcelle.

En effet son acte de propriété fait référence au n°1257 de l'ancien cadastre, et ce n° n'a pas été mis à jour apparemment par le service des hypothèques, mais a bien été mis à jour par le service du cadastre .

Que faire???